

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) – GEORGES Y. – LE FOLL M. – HENRY B. – FREMONT L. – COLLOBERT H. – THOMAS D. (Adjoints) – MABIN B. - LE VEZOUET JP - PERSONNIC A.- LE MARREC Yvon. – ANGER M. - GUENNIC M TH. –MEUNIER J. – JOUANIGOT A. – KERHERVE J. -

ABSENTS EXCUSES :

Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A. .
M. PLOUX G. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.
M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.
M.. LE BAIL M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.
M. LE ROUX P. qui donne pouvoir à M. LE VEZOUET JP

ABSENTS :

M. SALAUN JC.
Mme JONET S.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance

Avant de commencer la séance du Conseil Municipal, M. JONCHERE. du PACT ARIM présente les enjeux et les orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH), en présence de Régis DUBEE de la Communauté de Communes.

I Travaux église

Grâce à un montage vidéo, M. Loïc FREMONT présente les coûts de réfection de la charpente et de la réalisation de la fresque à l'église. Pour la réfection de la charpente, de la couverture, de l'électricité et du chauffage, d'après le diagnostic du BET QUEMPEL et les estimatifs, le coût s'élèverait à 185 452 € TTC. Si la fresque était réalisée, le coût s'élèverait à 194 613 € TTC. Une subvention d'un montant total de 32 920 € pourrait être accordée par le Conseil Général et le Conseil Régional dans le cadre de la valorisation du patrimoine. M. Loïc FREMONT précise que la commission d'arts sacrés a donné son aval pour la réalisation de la fresque. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux. Après un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal par 18 bulletins « oui », 2 bulletins « non », 1 bulletin nul décide de réaliser également la fresque.

II Rapports annuels 2004 – Communauté de Communes

Mme Béatrice MABIN communique le bilan du Service eau et assainissement. M. Yves GEORGES présente le bilan du service élimination des déchets. M. Bernard HENRY fait part du bilan de la piscine. M. Pierre SALLIOU présente le rapport d'activité générale,

documents qui sont consultables en Mairie. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces documents.

III Réhabilitation-extension de la Mairie – Marchés avec les entreprises

M. Marcel LE FOLL explique que suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 novembre 2005, 12 lots ont été attribués, soit

Lot 1	VRD	EUROVIA	226 047.00	€
Lot 2	DEMOLITION	POHER	3 933.19	€
Lot 3	GROS ŒUVRE	GOUARIN	309 437.63	€
Lot 4	CHARPENTE BOIS	CBM	65 983.15	€
Lot 5	ETANCHEITE	DENIEL	57 706.30	€
Lot 9	CARRELAGE	CRA	19 430.29	€
Lot 10	SOLS SOUPLES	CRA	16 930.11	€
Lot 11	FAUX PLAFONDS	ROBIC	19 932.24	€
Lot 12	PEINTURE	SARPIC	30 282.18	€
Lot 13	STORES	RENOVINYLS	2 955.00	€
Lot 14	SANITAIRES/VMC	THERMIE SCOP	71 500.00	€
Lot 16	ESPACES VERTS	CHERPELOUZ	54 684.60	€
TOTAL			878821.69	€ HT

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées et pour les montants ci-dessus indiqués.

IV Emploi-Jeune – Stage de formation – Prise en charge

M. Marcel LE FOLL explique que le 29 mars 2005, le Conseil Municipal donnait son accord pour la prise en charge de 50 % du coût de la formation de Christelle EPERT, Emploi Jeune. La Commune a obtenu une subvention de 1500 E pour ce stage, dans le cadre de l'opération ministérielle « accompagnement de l'emploi ». Ainsi, le coût de la formation s'élève à 2800 E au lieu de 4 300 E. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à prendre en charge le coût restant soit 1 400 E.

V Budget primitif 2005 – Décision modificative n°1

M. Marcel LE FOLL explique que lors du vote du budget primitif 2005, il était prévu de régler le SDE pour les travaux portant sur l'éclairage public à l'article 61523 (entretien des voies et réseaux). Or, la trésorerie de GUINGAMP nous a indiqué qu'il fallait imputer ces dépenses à l'article 65715 (subventions d'équipement). Ainsi, nous devons approvisionner le compte 65715 soit 35 000 E et prélever ce même montant sur le compte 61523.

VI Régies de recettes

M. Marcel LE FOLL fait part que suite au départ de Mme SOURFLAIS, de nouveaux régisseurs de recettes doivent être nommés pour la cantine, la garderie, les locations des salles et locations des courts de tennis. De même, les délibérations instituant ces régies doivent être réactualisées. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces changements.

VII Revalorisation des tarifs de location des salles communales

A compter du 1^{er} janvier 2006, M. Bernard HENRY propose d'augmenter les tarifs de location des salles communales. Le Maire propose également de revaloriser les tarifs des droits de place à savoir :

- | | |
|---|----------------------------|
| - droit de place pour marchand ambulant, le mètre carré | 0.25 € (maintien du tarif) |
| - droit de place pour camion-vente de matériel | 60.00 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs.

Bals

- | | |
|--|-------|
| - pour pabuais et associations pabuaises | |
| - matinée ou soirée | 195 € |
| - pour privés extérieurs et associations extérieures | |
| - matinée ou soirée | 360 € |

Fest-noz

- | | |
|--|-------|
| - pour pabuais et associations pabuaises | |
| - matinée ou soirée | 400 € |
| - pour privés extérieurs et associations extérieures | |
| - matinée ou soirée | 510 € |

Repas divers avec cuisine : ½ salle

- | | |
|----------------|-------|
| - Pabuais | |
| - midi ou soir | 155 € |
| - midi et soir | 200 € |
| - Extérieur | |
| - midi ou soir | 210 € |
| - midi et soir | 240 € |

Repas divers avec cuisine : salle entière

- | | |
|----------------|-------|
| - Pour pabuais | |
| - midi ou soir | 230 € |
| - midi et soir | 305 € |
| - Extérieur | |
| - midi ou soir | 355 € |
| - midi et soir | 420 € |

Apéritif privé

- | | |
|-----------|------|
| - Pabuais | 60 € |
|-----------|------|

- Extérieur 100 €

Apéritif dansant

- Pabuais 75 €
- Extérieur 140 €

Repas divers sans cuisine 1/2salle

- Pabuais 85 €
- Extérieur 190 €

Repas divers sans cuisine salle entière

- Pabuais 125 €
- Extérieur 275 €

Réunions, congrès, conférences

- Pabuais gratuit
- Extérieur 100 €

Concours de cartes, loto

- Associations locales gratuit
- Extérieur 150 €

Manifestations artistiques

- Associations locales gratuit
- Extérieur 290 €

Séances culturelles, arbre de Noël

- Associations locales gratuit
- Extérieur 150 €

Supplément cuisine 55 €
Caution pour la salle 400 €
Caution pour la cuisine 200 €

Salle de réunion de la salle polyvalente

- Buffets, anniversaires

- Jeunes 45 €
- Adultes 45 €

Réunions

- Jeunes 30 €
- Adultes 45 €

Caution 76 €

En ce qui concerne les tarifs du boulodrome, de location de vaisselle, de location de la salle des fêtes pour les obsèques civiles, les tarifs demeurent inchangés.

VIII Convention avec gaz de France « Gaz simplicité »

M. Yves GEORGES explique que Gaz de France propose à la commune de signer une convention régissant les engagements réciproques en matière de gestion et de services associés à la facturation et de nommer un interlocuteur (le maire). A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

IX Questions diverses

M. Bernard HENRY expose que l'AS PABU s'entraîne au Lycée du Restmeur, lorsque les terrains de foot du Rucaër ne peuvent être utilisés.

M. Pierre SALLIOU sort de la salle de conseil. Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal, à l'unanimité demande qu'une convention soit passée entre l'AS PABU et le lycée du Restmeur, et entre la Commune de PABU et le lycée du Restmeur, convention qui sera établie du 01 janvier au 31 décembre 2006.

X Informations

Mme Denise THOMAS fait part que le repas du 11 novembre s'est déroulé dans une très bonne ambiance, et note l'excellente prestation du traiteur. 137 colis vont être distribués aux personnes âgées de plus de 80 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

M. Pierre SALLIOU fait part qu'un recours en annulation a été engagé par l'association des bassins versants du Trieux contre le permis de construire de l'aire d'accueil des gens du voyage à Milin Sant. Quelques dates à retenir :

- 06/01/2006 : Cérémonie des vœux
- 28/01/2006 : Goûter offert par la municipalité aux personnes âgées de 65 ans et plus